



Communication aux fédérations sportives luxembourgeoises

Conc. : Agrément de clubs sportifs comme prestataires du système Chèque Service Accueil (CSA) pour la session 2010-2011

Les demandes en vue de l'agrément comme prestataires CSA peuvent être formulées depuis le 2 octobre 2010. Les clubs ayant obtenu leur agrément pour 2009-2010 peuvent le faire moyennant le compte CSA qui leur a été attribué par le Service Intercommunal de gestion Informatique (SIGI) ; ils y disposeront des données de leur demande pour 2009-2010. Les clubs désireux de devenir pour la première fois prestataire CSA se connecteront sur

<http://www.sport.public.lu/fr/aides-financieres/cheque-service-accueil/index.html>

ou sur

<https://www.chequeservice.lu/sports/prod/f?p=10003:6:6706354198498494>

pour accéder au template de la demande d'agrément. Celle-ci est à remplir online, à imprimer et à signer avant de la renvoyer au Département ministériel des Sports.

A noter que pour 2010-2011 2 changements sont à prendre en considération :

- les clubs demanderont aux parents de signer une autorisation leur permettant d'inscrire l'enfant au système CSA pour le compte du club,
- le calcul de l'attribution financière tiendra compte uniquement de la période de validité des cartes d'adhésion individuelles des enfants ; les clubs veilleront donc sur la date d'expiration de la carte et solliciteront les parents en vue d'un renouvellement de cette carte.

Afin de permettre aux clubs sportifs intéressés d'obtenir toutes les informations nécessaires en vue d'une (ré)adhésion au système CSA, une séance d'information sera organisée conjointement par le **Ministère de la Famille et de l'Intégration**, le **Département ministériel des Sports** et le **SIGI**

**le mercredi 27 octobre à 19 heures.
à l'Institut national des Sports**

Pour la cellule d'agrément CSA

(s) Marc SAVIC
(s) Hubert ESCHETTE

➔➔ Prière de transmettre la présente communication à vos clubs-membres par courriel et/ou dans votre Bulletin d'Information officiel (BIO) ou encore sur votre site Internet